

# Formation inter-établissements : COMPRENDRE, APPRENDRE & PARTAGER SES EXPÉRIENCES

## L'accueil et l'accompagnement des personnes présentant des troubles sensoriels

L'avancée en âge est très souvent corrélée à une diminution progressive des fonctions sensorielles. Du fait de cette progressivité, la personne âgée s'adapte, mais pour autant, il est essentiel que les professionnels soient formés afin de repérer ces déficiences et leurs conséquences.

Une recommandation de bonnes pratiques professionnelles éditée en janvier 2017 par l'ANESM sur cette thématique met en exergue la nécessité d'un repérage précoce des déficiences sensorielles afin que l'accompagnement des personnes atteintes dans les établissements pour personnes âgées permette d'améliorer leur qualité de vie, leur bien-être psychique et de prévenir les effets du vieillissement.

### Objectifs

- Clarifier le concept de handicap psychique et sa complexité,
- Connaître les fonctionnements et les déficiences sensoriels afin de repérer les signes de baisse,
- Identifier les conséquences et leurs adaptations et/ou compensations possibles,
- Connaître les formes de réponses possibles, au sein de l'établissement et sur le territoire,
- Pouvoir inscrire une stratégie institutionnelle dans le projet d'établissement,
- Pouvoir élaborer un plan d'action en référence aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)

### Contenus de la formation

- Connaissance des fonctions sensorielles sur les plans physiologique et relationnel,
- Points de repères sur le vieillissement des fonctions et sur leurs conséquences dans la vie, quotidienne et dans l'accompagnement,
- Adaptation et compensation : définition des termes et propositions pratiques.

### Méthodologie

Apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences et mises en situation. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé.

### Intervenant

Un conseiller technique du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes.



#### Public :

**Professionnels  
intervenant en  
établissement ou à  
domicile**

#### Prérequis :

**Aucun**



### Renseignements auprès de :

Christelle LEBON  
[c.lebon@creai-ara.org](mailto:c.lebon@creai-ara.org)

Marjorie DUMAS  
[m.dumas@creai-ara.org](mailto:m.dumas@creai-ara.org)

ou 04 72 77 76 22

Bulletin d'inscription à retourner :

[formation.conseil@creai-ara.org](mailto:formation.conseil@creai-ara.org)

ou par courrier à l'adresse :

CREAI Auvergne-Rhône-Alpes  
A l'attention du service Formation  
71 C Cours Albert Thomas  
69003 LYON

SIRET :  
775 647 472 00080

Numéro d'activité :  
82 69 03 44 069

### Suivi et évaluation

Feuille d'émargement par ½ journée, questionnaire de satisfaction et évaluation pédagogique.

### Dates et Lieu

**Jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2020**

**CREAI Auvergne-Rhône-Alpes,  
71 C, cours Albert Thomas  
69003 Lyon**

### Horaires

De 9h à 17h avec possibilité de déjeuner sur place.

### Tarifs

- Pour les établissements contributeurs :  
**306 € pour les deux journées, par stagiaire (14 heures)**
- Pour les établissements non contributeurs :  
**340 € pour les deux journées, par stagiaire (14 heures)**



Date limite d'inscription :

**Le jeudi 17 septembre 2020**



